

Notre compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 29 avril 2024

Introduction à la séance du conseil municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 29 avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le jeudi vingt-cinq avril, se réunit en séance publique à la mairie de Jussecourt-Minecourt sous la présidence de Vivianne Wirbel, maire.

Vivianne Wirbel, Jean-Paul Denis, Christophe Munier, Clément Rollot, Cédric Waligunda et Claudine Machal sont présents.

Damien Simonnet, Jacky Dimnet et Maria Paiva sont absents.

Aucun secrétaire de séance n'est nommé.

Procès-verbaux des séances précédentes

Aucun procès-verbal n'est à adopter.

Examen des points à l'ordre du jour

Ordre du Jour

- ❖ Budget principal - Compte administratif 2023 ;
- ❖ Budget principal - Compte de gestion 2023 ;
- ❖ Budget principal - Affectation du résultat 2023 ;
- ❖ Budget principal - Budget primitif 2024 ;
- ❖ Service de l'eau - Compte administratif 2023 ;
- ❖ Service de l'eau - Compte de gestion 2023 ;
- ❖ Service de l'eau - Affectation du résultat 2023 ;
- ❖ Service de l'eau - Budget primitif 2024 ;
- ❖ Attribution de subventions ;
- ❖ Autorisation au Maire à régler la facture SELAS ACG ;
- ❖ Autorisation au Maire à solliciter la PJ CIVIS ;
- ❖ Autorisation au Maire achat casque de protection anti bruit pour l'agent communal ;
- ❖ Autorisation au Maire achat cérémonie 8 mai (coût maximum 80 C) ;
- ❖ Autorisation au Maire location foyer rural 3 août 2024 (extérieur) ;
- ❖ Nouveau contrat agent technique ;
- ❖ Questions diverses.

Budget principal - Compte administratif 2023 (DE_2024_78)

Le second adjoint présente le compte administratif 2023 résumé ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BP 2023						
Résultats Reportés N-1 (2022)		58 248,18		19 026,56		77 274,74
Opérations de l'exercice 2023	98 002,65	117 016,28	26 938,64	6 374,66	124 941,29	123 390,94
TOTAUX 2023	98 002,65	175 264,46	26 938,64	25 401,22	124 941,29	200 665,68
Résultat de clôture		77 261,81	1 537,42			75 724,39

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le compte administratif présenté.

Cependant nous remarquons à l'article 657364, « Subventions fonctionnement établissement industriel commercial », un virement de 8 000 €, il s'agit d'un virement au budget de l'eau qui n'était pas nécessaire car sans besoin caractérisé sachant que le service de l'eau devrait être transféré à la communauté de communes (4CVS), faire un virement sans nécessité revient à subventionner la 4CVS sans utilité.

Budget principal - Compte de gestion 2023 (DE_2024_77)

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la Collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser ;

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2023 de la même séance ;

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion 2023 dressés par le comptable public, visé et certifié conforme par le maire et n'apporte ni observation, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Budget principal - Affectation du résultat 2023 (DE_2024_79)

Le compte administratif 2023 présente :

❖ Reports de la section d'investissement de l'année antérieure de	19 026,56 € ;
❖ Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 de	- 20 563,98 € ;
❖ Et présente un besoin de financement de financement 2023 de	1 537,42 € ;
❖ Reports de la section de fonctionnement de l'année antérieure de	58 248,18 € ;
❖ Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2023 de	19 013,63 € ;

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, d'affecter à l'unanimité 1 537,42 € au compte 1068, « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section recette d'investissement et le report de fonctionnement à fin 2023 s'établit à 75 724, 39 €

Budget principal - Budget primitif 2024 (DE_2024_80)

Vivianne Wirbel présente le budget 2024

Commune de Jussecourt-Minecourt (M57) - Commune de Jussecourt-Minecourt - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	64 100,00	65 637,42
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 537,42	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		65 637,42	65 637,42
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	178 288,39	102 564,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 75 724,39
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		178 288,39	178 288,39
TOTAL DU BUDGET (4)		243 925,81	243 925,81

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Cependant, comme pour le compte administratif 2023, nous remarquons à l'article 657361 « Subv. Fonct. CL de rattachement », un virement de 18 000 €, il s'agit de la prévision d'un virement au budget de l'eau qui n'est pas nécessaire car sans besoin caractérisé sachant que le service de l'eau devrait être transféré à la communauté de communes (4CVS), faire un virement sans nécessité revient à subventionner la 4CVS sans utilité.

Service de l'eau - Compte administratif 2023 (DE_2024_82)

Le second adjoint présente le compte administratif 2023 résumé ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BP 2023						
Résultats Reportés N-1 (2022)		326,73		6 154,13		6 190,86
Opérations de l'exercice 2023	19 990,10	29 033,62	1 490,00	11 435,69	21 480,10	40 469,31
Restes à réaliser			3 120,00		3 120,00	
TOTAUX 2023	19 990,10	29 360,35	4 610,00	17 589,82	24 600,10	46 660,17
Résultat de clôture		9 370,25		12 979,82		22 350,07

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le compte administratif présenté.

Cependant nous remarquons au chapitre 74, Subvention d'exploitation », un virement de 8 000 €, il s'agit d'un virement du budget principal qui n'était pas nécessaire car sans besoin caractérisé sachant que le service de l'eau devrait être transféré à la communauté de communes (4CVS), faire un virement sans nécessité revient à subventionner la 4CVS sans utilité.

Service de l'eau - Compte de gestion 2023 (DE_2024_81)

Considérant la présentation du budget primitif du service de l'eau de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la Collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser ;

Considérant l'approbation des comptes administratifs du service de l'eau 2023 de la même séance ;

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du service de l'eau 2023 dressés par le comptable public, visé et certifié conforme par le maire et n'apporte ni observation, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Service de l'eau - Affectation de résultat (DE_2024_83)

Le compte administratif 2023 du service de l'eau présente :

- ❖ Reports de la section d'investissement de l'année antérieure de 6 154,13 € ;
- ❖ Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 de 9 945,69 € ;
- ❖ Et présente un besoin de financement de financement 2023 de 0 € ;
- ❖ Reports de la section de fonctionnement de l'année antérieure de 326,73 € ;
- ❖ Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2023 de 9 043,52 € ;

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité de ne rien affecter au compte 1068, « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section recette d'investissement et le report de fonctionnement à fin 2023 s'établit à 9 370,25 €

Service de l'eau - Budget primitif 2024 (DE_2024_84)

Vivianne Wirbel présente le budget 2024 du service de l'eau

II-PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTES	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	48 454,25	39 084,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 370,25
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		48 454,25	48 454,25
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTES	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	20 368,82	7 389,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 120,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 099,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		23 488,82	23 488,82
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		71 943,07	71 943,07

Attribution de subventions

Ce point à l'ordre du jour n'a pas été abordé.

Autorisation au Maire à régler la facture SELAS ACG (DE_2024_ 85)

Mme le Maire indique aux Conseillers Municipaux qu'une facture complémentaire de 1 668,00 € est à régler à la société d'avocats suite à un recours pour rétablissement du texte de la délibération 20220630_DE_300 du 30 juin 2022 voté par le conseil municipal et dont Viviane Wirbel avait supprimé à posteriori tous les attendus concernant les motivations du retrait des délégations accordées au maire par le conseil municipal. Cette somme doit être remboursé par la protection juridique de la commune.

Autorisation au Maire à solliciter la PJ CIVIS (DE_2024_ 86)

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à demander le remboursement de la facture SELAG à l'assurance de la Commune CIVIS.

Autorisation au Maire achat casque de protection anti bruit pour l'agent communal (DE_2024_87)

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le maire acquérir un casque de protection intégral pour la somme de 217, 80 € TTC.

Autorisation au Maire achat cérémonie 8 mai (coût maximum 80 C) (DE_2024_88)

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le maire à acheter une gerbe et organiser le verre de l'amitié pour un somme de 80 € demandé e par le maire.

Autorisation au Maire location foyer rural 3 août 2024 (extérieur) (DE_2024_89)

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le maire à établir deux contrats de location pour des personnes extérieures pour un montant de 160 € par location.

Nouveau contrat agent technique (DE_2024_90)

Cette demande de délibération non prévue à l'ordre du jour est soumise au vote des conseil municipal qui accepte à l'unanimité son ajout.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'embauche d'un agent technique sous contrat unique d'insertion d'un an à partir du 1^{er} mai 2024.

Questions diverses.

Nous n'avons pas d'information sur les questions diverses